
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 12 octobre 2016 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE16 1585

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 12 octobre 2016, en y retirant les articles 20.034 et 40.002.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE16 1586

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 24 octobre 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE16 1587

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 27 octobre 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE16 1588

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 7 septembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE16 1589

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 14 septembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE16 1590

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal:

- 1 - de résilier le terme du contrat accordé à Les Services Ricova inc., anciennement Les Services Monde Vert inc., (CA14 25 0021) pour la collecte des ordures ménagères, des résidus de construction, rénovation, démolition et encombrants sur le territoire de l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal, dont les coûts résiduels sont estimés à 3 525 700 \$;
- 2 - de payer à Les Services Ricova inc. les sommes pour couvrir les coûts des services rendus au 31 janvier 2017;
- 3 - de résilier le terme du contrat accordé à JR Services Sanitaires (9064-3032 Québec inc.) (CA14 25 0021) pour la collecte des ordures ménagères, des résidus de construction, rénovation, démolition et encombrants sur le territoire de l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal, dont les coûts résiduels sont estimés à 1 418 200 \$;
- 4 - de payer à JR Services Sanitaires (9064-3032 Québec inc.) les sommes pour couvrir les coûts des services rendus au 31 janvier 2017;
- 5 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1166224002

CE16 1591

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre de gré à gré avec Équipements Plannord Ltée, fournisseur unique, pour une durée de 36 mois, soit du 31 octobre 2016 au 30 octobre 2019, avec une possibilité de prolongation de 24 mois, pour la fourniture de pièces d'origine manufacturière de marque Prinoth dans le cadre de l'entretien et de la réparation des véhicules utilitaires à chenilles utilisés pour le déneigement, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 286 775,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15059 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1161541004

CE16 1592

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder à Transport en vrac St-Hyacinthe, plus bas soumissionnaire conforme, pour une durée de deux ans, un contrat pour des services de transport de neige, pour une somme maximale de 942 832,90 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15576 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1164631011

CE16 1593

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Recyclage Notre-Dame inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réception et le traitement des résidus de construction, rénovation, démolition et encombrants dans l'arrondissement de Montréal-Nord et dans Ville Mont-Royal, pour une période approximative de 20 mois, ou jusqu'à l'épuisement de tonnages indiqués dans la soumission, avec possibilité d'une prolongation de 60 jours, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 180 280,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15497 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1164730002

CE16 1594

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre collective, pour une période de 24 mois avec une option de prolongation de 12 mois, avec Tech-Mix, division de Bauval inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture d'enrobés bitumineux pour réparation à froid en vrac et en sacs servant aux travaux en régie, aux prix de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15574 et au tableau de prix joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1167315006

CE16 1595

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Équipement Wajax, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'un mini-chargeur articulé sur roues, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 121 711,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15489 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel ;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1164922003

CE16 1596

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 44 258,19 \$, taxes incluses, afin d'exercer la deuxième prolongation pour une période additionnelle de 12 mois, de l'entente-cadre pour la fourniture sur demande de vestes de sécurité haute visibilité pour le Service de police de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Les Entreprises P. Cormier (DG156133001), majorant ainsi le montant total du contrat de 135 757,74 \$ à 180 015,93 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions de l'appel d'offres public 12-12541;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de police de la Ville de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1166133003

CE16 1597

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder aux entreprises ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles indiqués en regard de leur nom, les contrats de location de machinerie avec opérateurs, pour les périodes de déneigement 2016-2017 et 2017-2018, avec une option de prolongation de 2 périodes individuelles d'un an, aux prix de leur soumission respective, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15515;

<u>Entreprises</u>	<u>Item</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
9154-6937 Québec inc. (Location Guay inc.) (1 rétrocaveuse)	#1	114 188,25 \$
JMV Environnement inc. (1 rétrocaveuse)	#2	109 230,85 \$
Pépinère et Paysagiste Marina inc. (Marina matériaux et équipements) (1 rétrocaveuse et 1 tracteur-chargeur)	#3	273 917,36 \$
9154-6937 Québec inc. (Location Guay inc.) (3 rétrocaveuses)	#4	342 564,75 \$

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1161175002

CE16 1598

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de conclure une entente-cadre collective, d'une durée de 8 mois, pour la fourniture et la livraison d'abrasifs d'hiver;
- 2 - d'accorder à Carrière St-Jacques inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15142 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1167360001

CE16 1599

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 906 476,54 \$, taxes incluses, pour réaliser les travaux de mise aux normes de salles électriques du bâtiment des filtres du complexe de production d'eau potable Atwater situé au 999, rue Dupuis, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Roland Grenier Construction ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 850 948, 09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5856;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1160749003

CE16 1600

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 547 028,06 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement paysager sur l'avenue Papineau, de la rue Jacques-Casault à l'avenue Charland, dans les arrondissements d'Ahuntsic–Cartierville et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder aux Entreprises de construction Ventec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 372 028,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 293602 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1167231041

CE16 1601

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 836 398,31 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réfection des terrains de balle situés dans les parcs Roger-Rousseau, Alexander et Giuseppe-Garibaldi, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à 9052-1170 Québec inc. Le Groupe Vespo, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 760 362,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6925;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1161701006

CE16 1602

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 319 344,58 \$, taxes incluses, pour des travaux de planage et de rehaussement de la chaussée dans la rue de Rouen, du boulevard Pie-IX à l'avenue Aird dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Pavages Métropolitain inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 313 344,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 332401 ;

- 3 - d'autoriser une appropriation de 291 604,16 \$, net de ristourne, de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement 2016 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour la réalisation des travaux du présent contrat;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1167231046

CE16 1603

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 058 832,71 \$, taxes incluses, pour les travaux de rénovation des contrôles et le remplacement des projecteurs des systèmes de mise en lumière de l'hôtel de ville, situé au 275, rue Notre-Dame Est, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Site intégration plus inc. (Groupe SIP), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 962 575,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5870 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1165965005

CE16 1604

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 62 291,16 \$, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires d'audit effectués dans le cadre de l'audit des états financiers de l'année 2015 prévus au contrat de vérification externe octroyé à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (CG14 0469);
- 2 - d'approuver le projet d'addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec cette firme, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 338 015,81 \$ à 1 400 306,97 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1166068001

CE16 1605

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 164 753,33 \$, taxes incluses, pour l'exécution de trois œuvres d'art au Jardin botanique, au cours de l'été 2017, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de contrat d'exécution d'œuvres d'art de gré à gré par lequel Brushwork LLC représentée par M. Patrick Dougherty s'engage à réaliser les œuvres d'art, pour une somme maximale de 144 503,33 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1163815002

CE16 1606

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 990 533,44 \$, taxes incluses, pour des travaux de mise aux normes de l'aréna du Centre Gadbois, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Les architectes FABG inc., WSP Canada inc., et Petropoulos, Bomis & associés inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 904 302,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15167 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1160457002

CE16 1607

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 075 999,38 \$, taxes incluses, pour des travaux de mise aux normes de l'aréna Saint-Michel, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2- d'approuver un projet de convention par lequel St-Gelais Montminy et associés architectes S.E.N.C.R.L., Tetra Tech QB inc., et Petropoulos, Bomis et associés inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 989 768,13, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15167 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1160457003

CE16 1608

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 375 169,99 \$, taxes incluses, pour des travaux de mise aux normes de l'aréna Chénier, dans l'arrondissement d'Anjou, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Les architectes Labonté Marcil S.E.N.C., Les Services EXP inc., et Petropoulos, Bomis et associés inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 286 869,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15167 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1160457004

CE16 1609

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'abroger le point 2 de la résolution CE16 1136;
- 2- d'approuver un projet de convention révisé par lequel Expertise Sports Design LG inc., Groupe-Conseil Structura International et Induktion groupe-conseil inc., s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réfection de neuf terrains de balle de Montréal, pour une somme maximale de 226 908,32 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15017 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1166316013

CE16 1610

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'abroger le point 1 de la résolution CM16 0097;
- 2- d'approuver un projet de convention révisé par lequel Expertise Sports Design LG inc., Groupe-Conseil Structura International et Induktion groupe-conseil inc., s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels en architecture de paysage pour la réfection des terrains de balle de Montréal, pour une somme maximale de 244 307,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14803 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1156316016

CE16 1611

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 507 133,60 \$, taxes incluses, pour le projet de construction de l'usine de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Viau Bastien Gosselin Architectes Inc., Blondin Fortin & Associés et Beaudoin Hurens Inc., seule équipe ayant obtenu la note de passage en fonction des critères préétablis s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 461 030,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15231 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1167251002

CE16 1612

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 135 108,75 \$, taxes incluses, pour la réalisation de services de génie conseil pour les différents projets sous la responsabilité du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Axor Experts-Conseils inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis pour le contrat no 1, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels de génie conseil pour les différents projets, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 893 758,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15404 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

- 3 - d'approuver un projet de convention par lequel WSP Canada inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis pour le contrat no 2, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels de génie conseil pour les différents projets, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 962 858,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15404 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1166316022

CE16 1613

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Cima+ S.E.N.C., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la gestion de plusieurs projets de mise aux normes des arénas, pour une somme maximale de 2 753 507,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15425 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1160457005

CE16 1614

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet d'addenda 1 visant à reporter au 31 décembre 2017 l'échéance de la convention de contribution intervenue entre la Ville de Montréal et le Comité olympique canadien (CG15 0419) afin de soutenir les bonifications à apporter à la Maison olympique canadienne de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1151658004

CE16 1615

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à la Coopérative d'habitation Mile-End, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, le lot 4 314 254 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 3 462,3 mètres carrés, dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, pour la somme de 505 442 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'autoriser la Ville à signer cet acte de vente conditionnellement à ce que l'organisme démontre qu'il a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention, dans le cadre du Programme AccèsLogis Québec pour la réalisation de son projet;
- 3 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1154962007

CE16 1616

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville donne à la Société d'habitation et de développement de Montréal, l'immeuble situé au 4564-4568, rue Hutchison, construit sur un terrain d'une superficie de 160,3 mètres carrés, constitué du lot 1 868 893 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte de donation.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1164435008

CE16 1617

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports un immeuble situé de part et d'autre de la rue Notre-Dame Ouest, entre l'autoroute 15 et l'avenue de Carillon, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué des lots 5 909 281, 5 903 675, 5 903 676 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 10 000 \$, plus les taxes applicables, et ce, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte et à la suite à l'adoption, par l'arrondissement, d'un règlement de fermeture comme domaine public du lot 5 909 281;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1161027006

CE16 1618

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède sans contrepartie à Les Placements Canamall Limitée/Canamall Holdings Limited et Westcliff (Place de la Cité internationale Phase I) inc. tous les droits, titres et intérêts qu'elle pourrait prétendre détenir dans les lots 1 179 352 , 2 401 372 et une partie du lot 3 027 886 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et vend une partie du lot 3 027 886 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à des fins d'assemblage, pour la somme de 1 120 \$, le tout selon les termes et conditions stipulés dans le projet d'acte de cession, dans le cadre de l'entente tripartite, signée le 13 avril 1987, pour la mise en valeur du quadrilatère formé par le boulevard Robert-Bourassa, l'avenue Viger, la rue du Carré Victoria et la rue Saint-Antoine;
- 2 - de fermer et retirer du domaine public comme rue les lots 1 179 352, 2 401 372, et les deux parties du lot 3 027 886 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1160783009

CE16 1619

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Développement Olymbec inc. une partie de terrain ainsi que des espaces d'une superficie de 10 586 pieds carrés au 2^e étage d'un immeuble situé au 8491, rue Ernest-Cormier, pour les besoins de la Division de la formation du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 5 ans, à compter du 1^{er} février 2017, pour un loyer total de 616 473,99 \$, taxes incluses, et ce, aux termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2 - d'autoriser à cette fin, le coût des travaux d'aménagement payable en 2017 au locateur, Développement Olymbec inc., représentant un montant de 487 845,82 \$ auquel s'ajoutent des contingences et des incidences d'un montant de 74 917,46 \$, pour une dépense maximale de 562 763,28 \$, taxes incluses;
- 3 - d'autoriser la dépense d'énergie et d'entretien ménager effectuée par le Service de la gestion de la planification immobilière (SGPI), pour la durée du terme de 5 ans, d'un montant total de 288 426,29 \$ taxes incluses ;
- 4 - d'imputer cette dépense après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel;
- 5 - d'ajuster la base budgétaire du SPVM pour les années 2017 et suivantes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Pour les années subséquentes, les augmentations du loyer devront être assumées par le SPVM à même l'enveloppe budgétaire qui lui sera octroyée. La facturation immobilière du SGPI sera également ajustée en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1165840009

CE16 1620

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Groupe S.A.C. inc., faisant affaire sous le nom de Go Café, pour une période de 3 ans, débutant le 1^{er} avril 2016 et se terminant le 31 mars 2019, divers emplacements, pour une superficie totale de 29 mètres carrés, situés au complexe sportif Claude-Robillard, à l'aréna Maurice-Richard et à l'aréna Michel-Normandin, à des fins de services alimentaires, pour une recette totale de 109 300 \$, excluant les taxes, pour l'ensemble des locations, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1167029001

CE16 1621

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le projet de convention de prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête, sans contrepartie financière, à l'organisme la Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs, pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2017, le local 412 situé au 4^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, pour des fins socioculturelles. La valeur de la subvention est de 29 670 \$ pour toute la durée du bail.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1165373002

CE16 1622

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet de deuxième convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal, pour une période additionnelle de 5 ans, soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2021, des espaces d'une superficie d'environ 542 pieds carrés situés au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 174, rue Notre-Dame Est, pour des fins de bureau touristique, pour un loyer total de 91 056 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail;
- 2 - d'imputer cette recette et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1165840010

CE16 1623

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder une contribution financière non récurrente de 7 500 \$ à l'Association canadienne des sciences géomatiques pour l'organisation du colloque Géomatique 2016 qui se déroulera à Montréal les 19 et 20 octobre 2016;
- 2 - d'approuver à cette fin le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1161637002

CE16 1624

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant 75 000 \$ pour les années 2016, 2017 et 2018, à raison de 25 000 \$ par année, en provenance du budget de fonctionnement du Service de la mise en valeur du territoire, à la Fondation Héritage Montréal pour soutenir la réalisation de diverses activités de sensibilisation, de diffusion et de formation en patrimoine;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1163751002

CE16 1625

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder une contribution financière additionnelle de 70 000 \$ à l'Office municipal d'habitation de Montréal pour poursuivre jusqu'au 31 décembre 2016 la réalisation d'un projet pilote d'intervention et d'aide à la préparation de logements lors d'infestations par les punaises de lit ou autres types de vermine;
- 2 - d'approuver un projet de convention prolongeant la durée du projet pilote entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser la directrice de la Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire à signer ladite convention, pour et au nom de la Ville;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1160498002

CE16 1626

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la modification de l'imputation de la dépense de 50 000 \$ pour le soutien financier accordé à l'Association communautaire d'emprunt de Montréal par la résolution CE16 1077, pour la réalisation de son projet « Objectif Reconnaissance (OR) »;
- 2 - d'approuver un projet de convention modifiée pour retrancher toute référence à l'Entente Ville-MIDI entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense à même le budget du Service de la diversité sociale et des sports, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1165970002

CE16 1627

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 40 000 \$ au Festival international du film sur l'art, dans le cadre de l'Entente sur l'aide financière de 175 M\$ pour soutenir la stratégie Imaginer-Réaliser-Montréal 2025 avec le gouvernement du Québec;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1161197004

CE16 1628

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 10 000 \$ à l'organisme Le Conseil québécois du commerce de détail (CQCD) pour l'organisation de l'événement eCommerce-Québec, les 12 et le 13 octobre 2016, au Palais des congrès de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1160318002

CE16 1629

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 150 000 \$ au Centre des arts de la scène Pauline Julien pour la réalisation de son plan d'action 2016, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications 2016-2017;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1164639002

CE16 1630

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier additionnel, extraordinaire et non récurrent de 45 000 \$, taxes incluses, à l'organisme à but non lucratif Triathlon International de Montréal pour la réalisation d'une étape de la Coupe du monde de triathlon de l'ITU 2016 à Montréal;
- 2 - d'approuver le projet d'addenda à la convention de contribution entre la Ville et Triathlon International de Montréal (CG16 0425), établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier additionnel et du soutien en biens et services;
- 3 - d'imputer cette nouvelle dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1166340002

CE16 1631

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense non récurrente de 60 000 \$ afin d'accorder un don à La société canadienne de la Croix-Rouge pour participer à l'aide humanitaire suivant l'état d'urgence créé par le passage de l'ouragan Matthew;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale vers le budget 2016 de la Direction générale;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1164834002

CE16 1632

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la 7^e partie de la programmation d'événements publics 2016;
- 2- d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1160679019

CE16 1633

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de décréter, qu'en vertu de l'article 253.27 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, l'étalement de la variation des valeurs foncières imposables découlant de l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation foncière triennal 2017-2019 s'applique aux taxes basées sur les valeurs imposables inscrites à ce rôle.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1163843013

CE16 1634

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le règlement du concours international de design pour la conception de modules d'information de chantier « Pour mieux informer sur le chantier »;
- 2- d'autoriser le lancement du concours, sous réserve de l'autorisation préalable du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1163631001

CE16 1635

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

que la Ville de Montréal :

- 1- s'engage à respecter les modalités du guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU);
- 2- s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTEU;
- 3- s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme;
- 4- s'engage à payer sa part de coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;
- 5- s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FEPTEU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement;
- 6- autorise le dépôt des demandes d'aide financière portant les numéros 2015095 et 2015129 au volet 1 du programme FEPTEU.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1161158004

CE16 1636

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

que la Ville de Montréal :

- s'engage à respecter les modalités du guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU);
 - s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTEU;
 - s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme;
 - s'engage à payer sa part de coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;
 - s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FEPTEU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directive de changement;
 - autorise le dépôt des demandes d'aide financière suivantes au volet 2 du programme FEPTEU :
- En ce qui concerne l'eau potable :
 - la canalisation de l'alimentation en eau brute de l'usine Atwater, no 2016167;
 - la fourniture et l'installation de garde-corps, de portes et de potences à l'usine Atwater, no 2016270;
 - la mise aux normes de salles électriques (8) bâtiment des filtres - usine Atwater, no 2016181;
 - les divers travaux électriques à la station (drain des filtres) - Réservoirs Vincent-d'Indy et Châteaufort, no 2016178;
 - le réservoir Châteaufort - Remplacement des disjoncteurs 25 KV, no 2016172;
 - l'usine Atwater - Des-Baillets - Relocalisation des câbles d'alimentation d'urgence et fibre optique, no 2016173;
 - l'installation d'une vanne murale et actuateur G6 - Atwater, no 2016171;
 - l'ajout d'un réacteur UV - usine Charles-J.-Des-Baillets, no 2016175;
 - Lachine - Nouveau réservoir diesel, no 2016174;
 - l'optimisation des réseaux - Chambres de compteurs - Réseau primaire, no 2016168;
 - le remplacement de la conduite principale d'aqueduc de la rue Saint-Patrick, entre Island et Thomas-Keefe, projet inclus à la demande no 2015095;
 - En ce qui concerne le traitement des eaux usées :
 - le collecteur drainage ADM - Smith, no 2016184;
 - le collecteur drainage ADM - Bouchard, no 2016188;
 - le poste de pompage Rhéaume Système d'extraction et traitement d'odeurs, no 2016191;
 - le laboratoire de la station Aménagements de sécurité, no 2016190;
 - le remplacement du refroidisseur à absorption B de la station de pompage, no 2016176;
 - la mise à niveau de la station de pompage du lieu d'enfouissement technique, no 2016189;
 - l'achat et installation de systèmes de suivi aux surverses (phase 3), no 2016185;
 - le remplacement et mise en service des vannes des réservoirs de dépotage et stockage, no 2016183;
 - la mise à niveau des fonds et joints d'expansion des décanteurs 14 à 28, no 2016182;
 - l'installation de tuyauterie en acier inoxydable pour les tours de refroidissement, no 2016180;
 - l'amélioration du contrôle des intercepteurs CIDI Phase 3 (logiciel), 2016177;
 - la station de pompage - Chemin Saint-François, no 2016169.

Adopté à l'unanimité.

CE16 1637

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense estimée à 3 417,51 \$ relative au déplacement de Mme Érika Duchesne, responsable de la Politique de l'enfant, du 4 au 10 novembre 2016, à Gand (Belgique), afin de participer à la 8^e conférence internationale « Les enfants dans la ville » (*Child in the City*);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1163072001

CE16 1638

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de nommer Mme Anne Xuan Lan Nguyen à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de 3 ans, se terminant en octobre 2019, en remplacement de Mme Jessika Brosseau;
- 2- de nommer Mme Alice Miquet à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de 3 ans, se terminant en octobre 2019, en remplacement de Mme Trisha Élie;
- 3- de nommer M. Omid Danesh Shahraki à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de 3 ans, se terminant en octobre 2019, en remplacement de M. Maxime Le Breton.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1167181005

CE16 1639

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 307 800 \$, net de ristournes, en provenance des dépenses contingentes de l'administration vers le budget de fonctionnement de l'arrondissement de Ville-Marie pour effectuer les travaux de construction pour la tenue d'une course de formule E sur un circuit urbain dans le centre-ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1165288001

CE16 1640

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un budget additionnel de revenus de 194 698 \$ représentant une partie des revenus supplémentaires générés par les activités de commercialisation à venir à Espace pour la vie (boutiques et restauration);
- 2- d'autoriser un budget additionnel de dépenses de 194 698 \$ à même le budget additionnel de revenus vers le budget d'opérations 2016 pour l'achat de marchandises aux fins de revente de la Division commercialisation du service d'Espace pour la vie afin d'assurer l'exploitation des boutiques et restaurants jusqu'à la fin de l'année en cours;
- 3- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1166406001

CE16 1641

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser le renouvellement, pour une période de 3 ans, du permis d'achat et d'utilisation de pesticides pour la Ville de Montréal, pour la somme de 108 \$;
- 2 - de désigner le directeur du Service de l'environnement à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal, tout document nécessaire au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la *Loi sur les pesticides*;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1166032002

CE16 1642

Il est

RÉSOLU :

d'adopter le Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes pour la période 2017-2019.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1164815006

CE16 1643

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 4 du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 15-082), l'ordonnance no 3 jointe au présent dossier décisionnel afin de désigner le secteur « Promenade Masson ».

Adopté à l'unanimité.

40.001 1161179011

CE16 1644

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 300 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le financement de projets de renouvellement des expositions permanentes 2016-2018 du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1160387001

CE16 1645

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 155 605 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égouts », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1165247001

CE16 1646

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver la modification du PTI 2016-2018 de la Société de transport de Montréal et le Règlement R-167 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de six millions cent vingt et un mille trois cent un dollars (6 121 301 \$) pour financer le projet d'implantation d'une solution intégrée de gestion des talents, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.005 1160854002

Levée de la séance à 9 h 07

70.001

Les résolutions CE16 1585 à CE16 1646 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville